Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES OU DES PORTEURS DE PROJET DANS LE MONTAGE DE DOSSIERS FONDS PARTENARIALS ECONOMIE DE PROXIMITE ET CAP ECONOMIE DE PROXIMITE

1.4 - Autres contrats

GS/DI/LC/MM/CN
N°D2024-048

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,*
***Vu** le 6b de la délibération du Conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,*
***Vu** la lettre de consultation pour externaliser le montage de dossiers fonds partenarial Economie de Proximité et CAP Economie de Proximité,*
***Vu** le rapport d'analyse des offres simplifié,*

Considérant que le dispositif fonds partenarial Economie de Proximité et CAP Economie de Proximité vise à accompagner les projets des entreprises de proximité,
Considérant que le fonds partenarial Economie de Proximité et CAP Economie de Proximité est constitué de crédits provenant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (fonds de proximité) et de la Région (CAP Economie de Proximité),
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite externaliser l'accompagnement des entreprises ou des porteurs de projet dans le montage du dossier d'aide financière du fonds partenarial Economie de Proximité ou CAP Economie de Proximité,
Considérant que pour ce faire, une consultation a été engagée le 16 janvier 2024,
Considérant que compte tenu de la valeur estimée hors taxe inférieure à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une consultation de cinq prestataires par courriel,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés aux candidats, l'association Réseau Initiative Eure-et-Loir présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant estimé de 3 500 € TTC sur la totalité de la durée,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240326-D2024-048-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2024
Notification : 26/03/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un marché public avec l'association Réseau Initiative Eure-et-Loir pour une mission d'accompagnement des entreprises ou des porteurs de projet au montage de dossiers fonds partenarial économie de proximité et CAP économie de proximité, pour un montant estimatif de 3 500 € HT (sur la totalité de la durée dudit contrat) pour un total estimé de 10 dossiers et pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'association Réseau Initiative Eure-et-Loir.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 25.03.2024

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 25.03.2024